

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 16 janvier 2023

L'an deux mille vingt et deux, le 16 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 10 janvier 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Raphaël BENOIT, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN.

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Laura LAVILANIE
Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Laurent PEREZ est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **6 décembre 2022**
Le compte rendu du conseil municipal du **6 décembre 2022** est approuvé à l'unanimité.

**TRAVAUX DE TERRASSEMENT DE LA ROUTE FORESTIERE DU MONT
D'ARREAU (05-2023)**

Jean-Pierre BUERBA, Maire adjoint rappelle la volonté de la commune de protéger le patrimoine forestier. Au fil des années certaines pistes forestières se dégradent naturellement.

Pour ce faire, il convient de réaliser des travaux de terrassement et une remise en état de la route forestière du Mont d'Arreau.

L'entreprise DULAC propose de réaliser ces travaux pour un montant de 2 500€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte le devis de l'entreprise Dulac dont le montant s'élève à 2 500 € HT.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau